



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Division de la
Valorisation des
Ressources Humaines

Dossier suivi par
Sylvie LE GOUADEC
Téléphone
04 90 27.76.25
Fax
04 90 27.76.75
Mél.
sylvie.le-gouadec
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Avignon, le 16 janvier 2014

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les
enseignants du premier degré

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'école maternelle et élémentaire

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissement spécialisé

Mesdames et Messieurs les directeurs
de SEGPA de collège

S/C de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education Nationale,
chargés de circonscription

Objet : Modification du taux de la retenue pour pension civile

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la publication au journal officiel de la République en date du 31 décembre 2013 du décret n° 2013-1290 du 27 décembre 2013.

L'article 8 de ce décret porte modification du taux de la retenue pour pension civile des fonctionnaires de l'Etat qui est porté de 8,76 % à 9,14 % au 1^{er} janvier 2014.

En conséquence, la rémunération nette qui vous sera servie dès le mois de janvier 2014 tiendra compte de ces dispositions.

signé

Dominique BECK